16/01/2019

Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Dans le cadre de la loi du 24/12/2018 «**portant mesures d'urgence économiques et sociales»,** Safran vient d'annoncer le déblocage d'une enveloppe exceptionnelle de l'ordre de 20 M€ pour les personnes ayant une rémunération annuelle inférieure à 3 SMIC (53 945 €). La Direction propose une prime dégressive allant de 800€ pour 1,5 SMIC à 350€ pour 3 SMIC.

La Direction invite les syndicats représentatifs au niveau du Groupe (CFE-CGC, CFDT, CGT et FO) à négocier les modalités d'attributions de cette prime dans un accord qui devra être signé avant le 31 janvier 2019 pour permettre son versement sur la paie de mars 2019.
Deux réunions sont déjà programmées le 23 et le 29 Janvier.

La CFE-CGC se félicite de cette mesure d'urgence, qui devrait impacter positivement près de 80% des salariés du périmètre France (≈ 38 000 personnes).

La CFE-CGC rappelle cependant que la baisse de pouvoir d'achat a touché l'ensemble des salariés, compte tenu de la reprise de l'inflation en 2018 plus forte que prévue, et que les résultats exceptionnels du groupe permettent de verser une prime à tous (cf courrier CFE-CGC au verso).

La CFE-CGC demande que le budget des NAO 2019 comble la perte de pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés liée à l'augmentation de l'inflation en 2018 et des prévisions 2019.

Les résultats du groupe le permettent !

La **CFE-CGC** fera tout son possible pour permettre le versement de cette prime en mars.

Les 22, 23 et 24 janvier 2019
Votez CFE-CGC

À noter que ce budget exceptionnel ne sera pas déduit des enveloppes d'intéressement et de participation distribuées.. Il ne sera pas non plus intégré à celui des NAO 2019.

Courrier CFE-CGC envoyé à la DG le 13/12/2018

CFE CGC
Le + syndical

De : Coordination CFE-CGC groupe Safran

A : M. Philippe Petitcolin, Président du groupe Safran

Copie : M. Jean-Luc Bérard, DRH du groupe Safran

Objet : Politiques salariales 2018 et 2019

Safran, le 13 décembre 2018

M. le Président,

En réponse à la crise sociale qui traverse notre pays, le Président de la République a demandé aux entreprises qui le pouvaient de verser une prime exceptionnelle de fin d'année à leurs salariés.

Cette année, notre groupe va générer des résultats exceptionnels qui permettent de verser une telle prime, et les résultats pour les années qui viennent sont encore plus … prometteurs.

Dans le courant de cette année, nous vous avons alerté sur la baisse du pouvoir d'achat qui frappe nos collègues du groupe du fait d'une remontée extrêmement violente de l'Inflation, au point que l'Inflation a pratiquement annihilé l'intégralité du programme salarial 2018 du Groupe Safran.

Inutile de rappeler que la réponse qui nous a été donnée *« dans les accords salariaux 2018, il n'est pas prévu de clause de revoyure »* a été extrêmement mal accueillie par tous les salariés du Groupe.

Aujourd'hui, l'initiative du Président de la République vous donne la possibilité de compenser partiellement cette perte, via le versement d'une prime de 1000 euros à chaque salarié de notre groupe.

Pour 2019 et les années suivantes l'inflation va perdurer aussi, nous vous demandons pour le « cadrage des NAO 2019 » un retour aux niveaux des années de forte inflation, afin de permettre la juste reconnaissance de l'implication des salariés, facteur indispensable à l'atteinte des résultats prometteurs que vous nous avez annoncés.

Dans l'espoir d'être entendus, recevez, Monsieur le Président, nos meilleures salutations syndicales.

Les coordinateurs **CFE-CGC Safran**

CONTACTS

Christophe Simon
christophe.simon@safrangroup.com
Pascale Fauvel
pascale.fauvel@safrangroup.com
Gilles Querrien
gilles.querrien@safrangroup.com

POUR VOUS AVEC VOUS PARTOUT

My Cfecgc Safran Aircraft Engines

Soyez écoresponsable, merci de ne pas jeter sur la voie publique